

RD CONGO : La justice sud africaine innocente Joseph MUKUNGUBILA.

RD CONGO : La justice sud africaine innocente Joseph MUKUNGUBILA.

Communiqué de presse du 15 Mai 2015



Après de multiples reports (Juillet, Août, Octobre 2014, Février 2015) et face à l'incapacité du gouvernement congolais d'apporter des preuves crédibles pour étayer les accusations formulées contre Joseph Mukungubila, ceci dans le cadre de la demande

d'extradition émanant des autorités de Kinshasa, la justice sud africaine a mis fin, en ce 15 mai 2015, au procès contre Joseph Mukungubila. Il est déclaré innocent de toutes les charges qui pesaient contre lui. Il est désormais libre de mouvement et de parole et est autorisé à retirer la caution versée le 15 mai 2014 dans le cadre de la procédure, soit il y a exactement une année.

Rappelons que le 5 et 28 décembre 2013, Joseph Mukungubila avait publié deux lettres ouvertes, très critiques envers l'action gouvernementale dont le génocide massif des Congolais. En réponse à cette expression démocratique, le 30

décembre 2013, le gouvernement congolais avait massacré les disciples de Mukungubila (faisant plus de 200 victimes), réunis en veillée de prière de fin d'année, dans la résidence de ce dernier à Lubumbashi comme c'est le cas chaque année. C'est à la suite de ces massacres de Lubumbashi que tous les autres disciples, dans certaines villes de la RD Congo, vont manifester leur colère en investissant différents lieux de la capitale dont la RTNC, le camp Tshatshi ou l'aéroport de Ndjili. Eux aussi, vont être massacrés pour certains avec un bilan de plus de 100 victimes, traqués et massivement emprisonnés pour d'autres. C'est ainsi que Joseph Mukungubila va être traqué jusque dans son pays d'exil et être victime de la dite procédure d'extradition.

Dans cette épreuve difficile, Joseph Mukungubila a bénéficié du soutien massif du peuple congolais, de diplomates, mais aussi de divers acteurs et ONG nationaux et internationaux luttant pour la paix et la justice. Ce soutien s'est manifesté par des prières, de la sensibilisation, des pétitions et diverses autres actions. Nous les remercions tous infiniment pour cet appui intense et décisif.

La justice sud africaine étant libre, impartiale et donc non instrumentalisée, son verdict fait autorité. Les faits pour lesquels était accusé Joseph Mukungubila sont les mêmes que ceux pour lesquels sont jugés actuellement ses disciples et partisans à Kinshasa, Lubumbashi et Kolwezi. A travers le verdict prononcé en Afrique du Sud, c'est l'innocence de ses disciples et partisans qui est également prouvée. Ces procès en RD Congo n'ont donc pas lieu d'être et tous les disciples et partisans de Mukungubila doivent immédiatement être libérés.

Pour le Bureau

Déborah NKULU